



A Valence, le 04 SEP. 2020

REVV (ROULONS EN VILLE A VELO)

1 rue Michel Servet

26000 VALENCE

Direction : Sports – Culture – Evènementiels – Vie Associative
Service : Pôle Sports Evènementiels, Vie Associative et Logistique
Adresse : 74 route de Montéliier
Tél : 04 75 79 25 20

Contact : Aurore BLANC
Tél : 04 75 57 62 73
Courriel : aureore.blanc@mairie-valence.fr
Nos réf. : DSCEVA/JPT/SA/2020-09/LT692
Objet : Subvention 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Consciente de l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement de chaque association et fidèle à son engagement de soutenir la vie associative valentinoise, la Ville a décidé de sanctuariser les aides pour 2020 quand bien même les activités ont été forcement amoindries de plusieurs mois.

Pour 2021, la Ville a demandé aux associations, par un courrier envoyé durant la période de confinement, d'envisager des réajustements dans les dossiers de subventions 2021 pour accompagner les efforts de gestion des finances de la collectivité directement impactées de 2,3 M€ de pertes.

Un grand nombre d'entre elles a fait preuve de solidarité et de raison et je tiens à saluer ces initiatives. Certaines ont souhaité renoncer à leur subvention, d'autres ont proposé une baisse parfois substantielle, jusqu'à même 50 ou 100 % du montant annuel.

Dans cette période de dépôt des demandes de subventions pour 2021, la Ville invite les associations à intégrer cet élan et ainsi à contribuer à la solidarité municipale en réduisant leurs demandes à chaque fois que les besoins peuvent être limités et/ou que les fonds de réserve associatifs permettent de faire face aux années à venir.

Les associations doivent donc quantifier précisément leurs besoins et les inscrire dans un feuillet spécifique « coronavirus » intégré au dossier de demande de subvention 2021, qui est téléchargeable sur le site de la Ville et à renvoyer avant le 1er octobre 2020.

Veuillez adresser votre courrier à :
Monsieur le Maire
1 place de la Liberté - BP 2119 - 26021 Valence Cedex
Tél. 04 75 79 20 00 - cabinet_maire@mairie-valence.fr

valence.fr/appli   

L'objectif pour la Ville est de limiter équitablement la baisse à 8 % sachant que 50 % des associations perçoivent une subvention inférieure à 1 000€ (soit un effort de 80€ pour une année). Ainsi, la modération des subventions à compter de l'exercice 2021 se fera raisonnablement, en évitant de mettre en péril les structures. Quand certaines seront en capacité d'absorber et d'anticiper une baisse sur un an, la Ville prévoit aussi la possibilité de lisser sur 2 ans avec deux baisses de 4 %.

Ces modalités pratiques s'inscrivent dans un cadre partenarial : celui d'un dialogue régulier entretenu avec l'ensemble du tissu associatif local et d'une parfaite connaissance des besoins et des acteurs du secteur. Ce calendrier doit également permettre aux associations de s'organiser et de préparer leurs budgets 2021 (et suivants) en toute connaissance de cause avant la rentrée, et de programmer des actions ou des projets en fonction des moyens correspondant.

Je vous adresse, Madame la Présidente, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'ensemble de votre équipe, mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Marmilloud', is written over the typed name. The signature is fluid and somewhat stylized, with a long horizontal stroke and a vertical line extending downwards from the end.

Christophe MARMILLOUD
Directeur Général des Services



À Valence, le 15 juillet 2020

Direction Sports Culture Evènementiels et Vie Associative
Service Vie Associative
Adresse : 74 route de Montélier
Tél : 04 75 79 25 20

Contact : Aurore BLANC
Tél : 04 75 79 25 20
Courriel : vie.associative@mairie-valence.fr
Nos réf. : DSCEVA/VA/AB/07.2020/LT586
Objet : Campagne subventions 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La crise sanitaire que nous traversons a eu et aura encore d'importantes répercussions financières. Comme je vous l'indiquais dans mon courrier du 29 avril dernier, l'impact est confirmé pour les finances de la Ville avec une perte de recette de 2 M€ pour 2020 et des perspectives difficiles pour les années à venir.

Consciente des difficultés que cette crise a pu avoir dans vos fonctionnements et fidèle à son engagement de soutenir la vie associative valentinoise, la Ville s'évertuera à être à vos côtés pour vous permettre de poursuivre votre projet et vos activités.

Le lancement de la campagne de subventions 2021 revêt ainsi une tonalité particulière. Dans la mesure du possible, nous vous incitons à réduire vos demandes à chaque fois que les besoins peuvent être limités et à chaque fois que le fond de réserve associatif permet de faire face aux années à venir plus tendues. Un feuillet spécifique « covid19 » a été intégré dans ce dossier 2021, afin de nous permettre d'étudier au mieux vos situations.

Il vous est donc demandé de quantifier vos besoins de façon à contribuer à la solidarité municipale. Devançant cet appel, de nombreuses associations nous ont déjà fait part de leur intention de renoncer à la subvention 2021.

Veuillez adresser votre courrier à :
Monsieur le Maire
1 place de la Liberté - BP 2119 - 26021 Valence Cedex
Tél. 04 75 79 20 00 - cabinet_maire@mairie-valence.fr

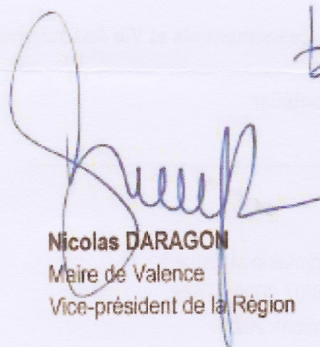
valence.fr/appli   

Ce dossier est à renvoyer avant le 1^{er} octobre 2020. Il est téléchargeable sur le site de la Ville www.valence.fr, espace Valence Pratique/Associations, pour toute question afférente à ce dossier, je vous invite à contacter le service Vie Associative au 04 75 79 25 20.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

bon à vous



Nicolas DARAGON
Maire de Valence
Vice-président de la Région